

(1)

( N° 208. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 11 MAI 1855.

### POIDS ET MESURES <sup>(1)</sup>.

ART. 14.

*Amendement présenté par M. DE RENESSE..*

§ 2. Supprimer les mots : *Soit du juge de paix.*

§ 3. *nouveau proposé par M. ORTS.*

Les fonctionnaires dénommés ci-dessus ne peuvent se refuser à accompagner les employés de l'administration, lorsqu'ils en sont requis.

---

(1) Projet de loi, n° 177 (session de 1855-1854).

Rapport, n° 84.

Amendements, n° 159, 164, 165, 188 et 201.

Rapport sur des amendements, n° 166.

Projet de loi adopté par la Chambre, au premier vote, n° 189.

---